



SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITÉ NAZI BONI

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DELIBERATION N°2020 24 **MESRSI/SG/UNB/CA**
*portant Création, Organisation et fonctionnement d'un Comité d'Audit
Interne (CAI) au profit du Centre d'Excellence Africain en Innovations
Biotechnologiques pour l'Elimination des Maladies à Transmission
Vectorielle (CEA/ITECH-MTV).*

Le Conseil d'Administration de l'université Nazi BONI

- Vu la Constitution;
- Vu le décret n°2019-004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre;
- Vu le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du
Gouvernement du Burkina Faso;
- Vu le décret n°2019-0139/PRES/PM/SG-CM du 18 février 2019 portant attributions des
membres du gouvernement ;
- Vu la loi n°010-2013/AN du 10 avril 2013 portant règle de création de catégories
d'établissements publics;
- Vu la loi organique n°073-2015/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois des
finances;
- Vu le décret n° 2016-598/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant Règlement
général sur la Comptabilité publique;
- Vu le décret N°2019-0758/PRES/PM/MINEFID du 18 juillet 2019 portant régime financier
et comptable des Etablissements Publics de l'Etat;
- Vu le décret n° 2019-0782/PRES/PM/MINEFID du 18 juillet 2019 portant régime des
ordonnateurs et des administrateurs de crédits de l'Etat et des autres organismes
publics;
- Vu le décret n° 2013-1277/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2013 modifiant le décret
n°2005-258/PRES/PM/MFB du 12 mai 2005, portant modalités de contrôle des
opérations financières de l'Etat et des autres organismes publics;
- Vu le décret n°2016-382/PRES/PM/MESRSI du 20 mai 2016 portant organisation du
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de
l'Innovation;
- Vu le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des
Etablissements Publics de l'Etat à caractère Scientifique, Culturel et Technique
(EPSCT);

- Vu le décret n°97-254/PRES/PM/MESSRS du 23 mai 1997 portant création de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso;
- Vu Le décret N°2017-1044/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 07 Novembre 2017 portant changement de dénomination de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso ;
- Vu le décret n°2016-1268/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 30 décembre 2016 portant renouvellement du mandat d'administrateurs du Conseil d'Administration de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso;
- Vu le décret n°2017-1244/PRES/PM/MESRSI du 28 décembre 2017, portant nomination de Présidents d'Université;
- Vu le décret n°2016-1269/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 30 décembre 2016, portant nomination des administrateurs du conseil d'Administration de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso;
- Vu le décret n°2018-1203/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 31 décembre 2018, portant renouvellement du mandat d'administrateur du conseil d'administration de l'Université Nazi BONI;
- Vu le décret n°2018-1204/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 31 décembre 2018, portant nomination des Administrateurs du conseil d'administration de l'Université Nazi BONI;
- Vu le décret n°2020-0369/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 15 mai 2020, portant nomination des Administrateurs du conseil d'administration de l'Université Nazi BONI;
- Vu la loi N°039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique
- Vu décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 01 février 2017 portant règlementation générale des marchés publics et des délégations de service public au Burkina Faso ;
- Vu l'accord de financement N°6388-BF du 10 mai 2019 ;
- Sur proposition du Président de l'Université Nazi BONI;
- En sa session ordinaire du 17 décembre 2020

DELIBERE

Article 1 : il est créé un Comité d'Audit Interne (CAI) au profit du Centre d'Excellence Africain en Innovations Biotechnologiques pour l'Elimination des Maladies à Transmission Vectorielle (CEA/ITECH-MTV) ;

Article 2 : Le Comité est composé de trois (3) membres des deux sexes, désignés par le Conseil d'Administration de l'UNB. Au moins deux de ses membres devront avoir des compétences avérées en matière de système de contrôle interne financier et/ou non financier.

Article 3 : le Comité est chargé de :

- de vérifier l'existence et la pertinence des dispositions réglementaires, des procédures et des directives internes ;

- de s'assurer que ces dispositions réglementaires, ces procédures et directives internes sont connues, suivies et respectées ;
- d'évaluer l'efficacité et l'adéquation du système de contrôle interne, d'en identifier les manques ou les faiblesses ;
- de vérifier dans quelle mesure les actifs et le patrimoine de l'Institution sont correctement protégés de toute perte éventuelle ;
- de contrôler le caractère approprié du processus d'analyse des risques mis en œuvre par les organes de direction du CEA;
- d'apprécier l'efficacité des processus étudiés et de détecter les éventuels dysfonctionnements ;
- de formuler des recommandations, par exemple en informant sur les meilleures pratiques, en proposant des améliorations ou des actions correctives en vue de minimiser les risques ;
- de vérifier la mise en œuvre des recommandations de l'audit interne et externe;
- peut-être mandaté par le conseil d'administration ou la banque mondiale pour la conduite d'une étude ou l'approfondissement d'un sujet de préoccupation ;
- de rédiger un rapport d'audit interne semestriel pour soumission à la validation du conseil d'administration et poster sur le site web du CEA.

Article 4 : Le Président de l'Université Nazi BONI est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Bobo-Dioulasso, le 17 décembre 2020



Le Président du Conseil d'Administration

Pr François ZOUGMORE

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques
Trophée de la Recherche publique Energie-
Environnement- Climat Lauréat 2015

Ampliations :

- MESRSI ;
- MINEFID ;
- Président/UNB ;
- DAF ;
- Archives-Chrono.



SECRETARIAT GENERAL

UNIVERSITÉ NAZI BONI

CONSEIL D'ADMINISTRATION

DELIBERATION N°2020 25 MESRSI/SG/UNB/CA
*portant nomination des membres du Comité d'Audit Interne (CAI) au profit
du Centre d'Excellence Africain en Innovations Biotechnologiques pour
l'Elimination des Maladies à Transmission Vectorielle (CEA/ITECH-MTV).*

Le Conseil d'Administration de l'université Nazi BONI

- Vu la Constitution;
- Vu le décret n°2019-004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination du Premier Ministre;
- Vu le décret n°2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement du Burkina Faso;
- Vu le décret n°2019-0139/PRES/PM/SG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du gouvernement ;
- Vu la loi n°010-2013/AN du 10 avril 2013 portant règle de création de catégories d'établissements publics;
- Vu la loi organique n°073-2015/ CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois des finances;
- Vu le décret n° 2016-598/PRES/PM/MINEFID du 08 juillet 2016 portant Règlement général sur la Comptabilité publique;
- Vu le décret N°2019-0758/PRES/PM/MINEFID du 18 juillet 2019 portant régime financier et comptable des Etablissements Publics de l'Etat;
- Vu le décret n° 2019-0782/PRES/PM/MINEFID du 18 juillet 2019 portant régime des ordonnateurs et des administrateurs de crédits de l'Etat et des autres organismes publics;
- Vu le décret n° 2013-1277/PRES/PM/MEF du 31 décembre 2013 modifiant le décret n°2005-258/PRES/PM/MFB du 12 mai 2005, portant modalités de contrôle des opérations financières de l'Etat et des autres organismes publics;
- Vu le décret n°2016-382/PRES/PM/MESRSI du 20 mai 2016 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation;
- Vu le décret n°2014-612/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des Etablissements Publics de l'Etat à caractère Scientifique, Culturel et Technique (EPSCT);
- Vu le décret n°97-254/PRES/PM/MESSRS du 23 mai 1997 portant création de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso;

- le décret n°2017-1044/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 07 Novembre 2017 portant changement de dénomination de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso ;
- Vu le décret n°2016-1268/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 30 décembre 2016 portant renouvellement du mandat d'administrateurs du Conseil d'Administration de l'Université Polytechnique de Bobo-Dioulasso;
- Vu le décret n°2017-1244/PRES/PM/MESRSI du 28 décembre 2017, portant nomination de Présidents d'Université;
- Vu le décret n°2016-1269/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 30 décembre 2016, portant nomination des administrateurs du conseil d'Administration de l'Université polytechnique de Bobo-Dioulasso;
- Vu le décret n°2018-1203/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 31 décembre 2018, portant renouvellement du mandat d'administrateur du conseil d'administration de l'Université Nazi BONI;
- Vu le décret n°2018-1204/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 31 décembre 2018, portant nomination des Administrateurs du conseil d'administration de l'Université Nazi BONI;
- Vu le décret n°2020-0369/PRES/PM/MESRSI/MINEFID du 15 mai 2020, portant nomination des Administrateurs du conseil d'administration de l'Université Nazi BONI;
- Vu la loi N°039-2016/AN du 02 décembre 2016 portant réglementation générale de la commande publique
- Vu décret n°2017-0049/PRES/PM/MINEFID du 01 février 2017 portant règlementation générale des marchés publics et des délégations de service public au Burkina Faso
- Vu l'accord de financement N°6388-BF du 10 mai 2019 ;
- Sur proposition du Président de l'Université Nazi BONI;
- En sa session ordinaire du 17 décembre 2020.

DELIBERE

Article 1 : les personnes dont les noms suivent sont nommé membre du Comité d'Audit Interne (CAI) au profit du Centre d'Excellence Africain en Innovations Biotechnologiques pour l'Elimination des Maladies à Transmission Vectorielle (CEA/ITECH-MTV) :

- **Monsieur Jérôme Jean Stéphane PARE**, représentant le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement, qui présidera ledit comité ;
- **Monsieur Yassia KINDO**, représentant le Ministère de l'Agriculture et des Aménagements hydro-agricoles ;
- **Monsieur ou Madame** le représentant la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique au Conseil d'Administration de l'Université Nazi BONI.

Article 2 : Le mandat des membres est trois (3) ans, renouvelable une fois.

Article 3 : Le Président de l'Université Nazi BONI est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Bobo-Dioulasso, le 17 décembre 2020



Le Président du Conseil d'Administration

Pr François ZOUGMORE

Chevalier de l'Ordre des Palmes académiques
Trophée de la Recherche publique Energie-
Environnement- Climat Lauréat 2015

Ampliations :

- MESRSI ;
- MINEFID ;
- Président/UNB ;
- DAF ;
- Archives-Chrono.